

## RENTREE SCOLAIRE 2025-26

### Pièces obligatoires à joindre au dossier d'inscription :

- 1 Chèque pour la restauration scolaire, d'un montant minimum de 40 Euros (seulement pour les nouveaux élèves) à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Bezout de Nemours, (indiquer au dos du chèque le nom, prénom de l'élève et classe fréquentée en septembre 25).
- Le dossier restauration scolaire au lycée, doit être rempli et rendu avec l'attestation de paiement CAF, sur laquelle apparaissent les noms et prénoms des enfants, ainsi que le montant du Quotient Familial ou l'attestation de Quotient Familial. Si vous ne possédez ni l'un, ni l'autre de ces 2 documents, merci de contacter le service intendance.
- 1 chèque de 10 Euros à l'ordre de la Maison des Lycéens (MDL) du Lycée, facultatif, mais recommandé
- 1 photocopie de tout le livret de famille (obligatoire pour les nouveaux) en cas de modification ou changement de situation.
- En cas de divorce, joindre la photocopie du dernier jugement de divorce confiant la garde et l'autorité parentale
- 2 photos d'identité, (écrire au dos nom, prénom et classe suivie à la rentrée)
- Autorisation de sortie jointe à compléter (uniquement pour les élèves mineurs)
- 1 attestation d'assurance scolaire à fournir pour le 23 septembre 25 au plus tard
- **Uniquement pour les nouveaux élèves** : 1 exeat délivré par le dernier établissement scolaire fréquenté et la copie des trois bulletins scolaires de l'année 2024-25.
- **Uniquement pour les nouveaux élèves** : Fiche d'infirmerie jointe à compléter, fiche de renseignements médicaux confidentiels si besoin.
- **Uniquement pour les nouveaux élèves ayant demandé une Bourse Nationale** : remplir la fiche de bourse.
- **Uniquement pour les élèves de seconde générale-technologique, professionnelle, et 1<sup>ère</sup> année de CAP** : une copie de l'attestation Scolaire de Sécurité Routière Niv.2 (ASSR2)
- **Uniquement pour les élèves de seconde générale-technologique, professionnelle, et 1<sup>ère</sup> année de CAP** : l'attestation de droit de la sécurité sociale que vous trouverez sur le site [ameli.fr](http://ameli.fr)